

Bedrijfssportbond Brussel en Omstreken (BBO)



affilié à FROS Multisport Vlaanderen vzw

www.bbo-bedrijfssport.be

BBO – Compétition de Volleyball Saison 2024 – 2025

- Les rencontres se jouent selon les **règles internationales** du jeu telles que définies par la FIVB et adaptées par la VVB. En outre, les règles suivantes seront respectées :
 - Le jeu se joue à la hauteur du filet des hommes, c'est à dire à 2,43 mètres ;
- Les matches commenceront à l'heure indiquée dans le calendrier des matches et dureront 2 heures, y compris un échauffement de 15 minutes.
Après la fixation des dates définitives, les équipes peuvent **changer un match** entre elles en cas d'indisponibilité à une date préétablie. L'équipe requérante doit informer l'équipe adverse et le BBO à volleybal@bbo-bedrijfssport.be au moins 10 jours avant la date en question, sinon l'équipe adverse est en droit de refuser ce changement de match.
Tous les matches doivent être joués au plus tard le 30.06.2025.
- En cas de **forfait** le jour même du match, les frais de la salle sont payés par l'équipe qui a émis le forfait.
- L'équipe locale fournira des **ballons** d'échauffement et un ballon de match à utiliser lors du match.
- Le match peut commencer dès **qu'au moins 4 joueurs** par équipe sont présents.
- **Les joueurs** doivent remplir les conditions suivantes :
 - Hommes, ainsi que femmes sont admis ; l'âge minimum est de 14 ans ;
 - L'équipe se compose principalement de joueurs internes (= membres du personnel de l'entreprise + contractants) ; un **maximum de 2 joueurs externes** peut être déployé en même temps ;
 - Les joueurs de compétition VVB sont autorisés sans restriction si les conditions indiquées ci-dessus sont remplies ;
 - L'alignement de joueurs non licenciés entraîne un score de forfait.
- Si des **femmes** participent au match, celui-ci sera joué avec un avantage de points, à savoir 1 point par différence de dame par set (complet), avec un maximum de 4 points d'avantage.

- Les **remplacements** sont autorisés sans restriction, mais le nombre de femmes sur le terrain doit rester le même.
- L'équipe locale se charge de la désignation
 - d'un **arbitre** ; un arbitre officiel n'est pas nécessaire, mais simplement une personne qui connaît les règles du jeu.
 - et de prévoir quelques bouteilles d'eau plate pour l'adversaire.
- **Les maillots numérotés** sont souhaitables mais ne sont pas obligatoires.
- **Système de points** :
 - Un match est gagné après 3 sets gagnants;
 - Un set se joue en 25 points, toujours avec 2 points de différence ;
 - En cas d'égalité 2-2 en sets, un cinquième set sera joué à 15 points, également avec une différence de 2 points.
- **La feuille de match** :
 - La **date** du match doit être omplétée.
 - Les capitaines notent les **noms** des joueurs et sont toujours munis de la **liste de licences** pour vérification. En l'absence de cette liste, la présentation d'une pièce d'identité sera demandée. Ceci doit être noté sur la feuille de match.
 - La feuille de match doit être **signée** par l'arbitre et les capitaines des deux équipes.
 - Seuls les capitaines sont habilités à formuler et/ou à adresser à l'arbitre toute remarque/plainte relative au match.
 - L'équipe locale est responsable pour avoir une feuille de match sur place et de sa transmission.
 - La feuille de match doit être remise au responsable volleyball du BBO par e-mail dans **les 7 jours suivant le match** : volleybal@bbo-bedrijfssport.be.
 - Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet du BBO dès que possible. Ici aussi, le calendrier peut être consulté.
- **Le classement** est fait sur la base des critères suivants :
 - 3 - 0 en sets : le vainqueur obtient 3 points, le perdant 0 point ;
 - 3 - 1 en sets : le vainqueur obtient 3 points, le perdant 0 point ;
 - 3 - 2 en sets : le vainqueur obtient 2 points, le perdant 1 point ;
 - 2 - 2 en sets et pas de 5ème set terminé par manque de temps : le vainqueur est l'équipe qui a le plus de points dans le 5ème set ; le vainqueur obtient 2 points, le perdant 1 point ;
 - 2 - 2 en sets sans temps restant pour entamer le 5ème set : les deux équipes obtiennent chacune 1 point.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en tenant compte des critères suivants :

- Le plus petit nombre de forfaits ;
- Nombre de matches gagnés ;
- Résultat des matches mutuels ;
- Plus grand solde en points de set (nombre de sets gagnés - nombre de sets perdus) ;
- Nombre de sets perdus ;
- Nombre de points marqués.